



## Altercation avec un autre automobiliste

Par **igrexe**, le **22/09/2008** à **12:47**

Bonjour j'ai eu une altercation hier avec un autre automobiliste. Il était devant moi et n'avançait pas assez vite à mon goût. Nous sommes arrivés à une intersection, à laquelle il a marqué le stop, puis a tourné à gauche. Je lui ai présenté mon "doigt" et ai continué mon chemin tout droit.

J'ai ensuite pris une voie en impasse, au bout de laquelle j'ai donc dû faire demi-tour. L'automobiliste auquel j'avais présenté mon "doigt" m'avait suivi, il me bloquait le passage dans cette impasse.

Il était descendu de voiture avec la ferme intention d'en découdre, et m'a demandé si le "doigt" lui était destiné. Je n'ai pas bougé de mon siège, mais lui ai répondu que "oui", puisqu'à mon goût il se traînait un peu trop.

Lui prétendait au contraire respecter la limitation de vitesse en agglomération.

Un autre homme est arrivé de je ne sais où, il a calmé les choses, et mon "adversaire" a regagné sa voiture en me disant "A la prochaine altercation, on ne sera que tous les deux et là, je te fume" (en effet hier, je n'étais pas seul dans ma voiture, j'étais accompagné de ma femme, de mon beau-frère et de ma belle soeur). Ma question est la suivante : Compte tenu de ses menaces, dois-je déposer une main courante à la gendarmerie, et si oui, mon "adversaire" sera-t-il informé de ma démarche ? j'ai en effet son n° d'éplaque d'immatriculation, ce qui permettrait aux forces de l'ordre de le contacter, et je ne tiens évidemment pas à ce que lui puisse avoir connaissance, par cette démarche, de mes coordonnées (nom, adresse...).

Merci par avance de votre réponse.

Sincères salutations,

Par **Tisuisse**, le **23/09/2008** à **14:00**

Vous pouvez toujours déposer une main courante si les fonctionnaires l'acceptent. Dans quel but ? pour servir à quoi ? Ce genre de situation n'est pas rare et demandez-vous toujours, avant de réagir, si l'automobiliste qui est devant vous n'est pas en train de respecter scrupuleusement les limitations de vitesses imposées (coup d'oeil à votre écran indicateur de vitesse). Si oui, pourquoi exiger qu'il roule plus vite ? En agglomération, la vitesse étant limitée à 50 km/h et que celui qui vous précède est à 40 ou 45 km/h ils est parfaitement dans son bon droit. S'il roule à 60 km/h et que vous le suiviez à la même vitesse, en cas de contrôle radar et étant en tête, c'est lui qui sera verbalisé : il n'en a peut-être pas envie.